



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 11107

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la vague d'executions qui a frappé des centaines d'Iraniens et qui fait craindre pour la vie de milliers de personnes actuellement détenues en Iran. Les associations humanitaires ont identifié plus de 1 000 victimes. Ces dernières souhaiteraient que, parallèlement à leur action et pour la rendre plus efficace, le Gouvernement français use de toute son influence pour condamner les atteintes aux droits de l'homme perpétrées en Iran et faire cesser ces exécutions. Il lui demande, compte tenu de l'environnement international actuel, quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a exprimé publiquement et solennellement sa réprobation à l'annonce de vagues d'executions de prisonniers politiques en Iran, à la fin de l'année dernière. La France a dénoncé avec la plus grande fermeté, tant dans les enceintes internationales que lors d'entretiens avec les responsables iraniens, les excès dont les autorités iraniennes se sont rendues coupables. Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a saisi toutes les occasions pour rappeler aux autorités iraniennes le prix qu'attache la France au respect des droits de l'homme. M Dumas a ainsi, lors de sa visite à Teheran, attiré l'attention de ses interlocuteurs sur le caractère inacceptable des exécutions et a abordé avec la plus grande netteté la question des prisonniers politiques. Par ailleurs, la France a voté toutes les résolutions condamnant l'Iran. La France a participé activement aux travaux de la quarante-cinquième session des droits de l'homme, qui a vu la procédure du rapporteur spécial maintenue à l'égard de l'Iran. Sur un plan plus général, la France a tenu à maintes reprises à souligner, dans les instances internationales, le caractère prioritaire que le Gouvernement entend assigner aux droits de l'homme. C'est ce qu'a fait en particulier le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, Mme Avice, dans un discours prononcé devant la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, au cours duquel elle a également fait mention explicite de la situation en Iran. Cette volonté politique du Gouvernement a été solennellement rappelée par le Premier ministre, M Rocard, le 6 février 1989, devant la commission des droits de l'homme des Nations unies. C'était la première fois qu'un chef de Gouvernement s'adressait à cette institution, ce qui témoigne du rôle que la France entend jouer dans le renforcement de l'action de la communauté internationale pour assurer le respect des droits de l'homme. 4

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11107

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1424